

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Destruction du centre préscolaire de Lalala : qu'est-ce qui n'a pas marché ?

UNE décision de justice ayant acquis autorité de la chose jugée aurait donné prétexte à la succession d'une certaine Tripodi de détruire une école, malgré son caractère de bien public, le 30 décembre dernier. Mais comment en est-on arrivé à décider de la démolition de cet établissement ? Comment et pourquoi ne s'est-il trouvé personne pour empêcher l'exécution d'une telle décision qui cause aujourd'hui de nombreux désagréments aux apprenants, parents et personnels d'encadrement ?

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

LUNDI 4 janvier 2021 était jour de rentrée des classes.

Sauf que les 164 élèves du centre préscolaire de Lalala, dans le 5e arrondissement de Libreville, n'iront pas à l'école ce matin-là. Motif : leur établissement a été détruit le 30 décembre dernier par des engins commandités, a-t-on appris, par la succession d'une certaine Tripodi.

Sur place, le spectacle est désolant. Comme s'ils avaient été visés par une bombe, les bâtiments sont éventrés. D'aucuns ne sont plus qu'un amas de pierres. Certains, debout, ont perdu la quasi-totalité de leur mur côté cour. Dans ceux abritant les classes de 5 ans A et B, les portes ont sauté. Le toit n'est plus qu'un lointain souvenir. Les décorations, apprêtées par les maîtresses pour rendre la classe accueillante et agréable, sont trempées dans une grosse flaque d'eau...

Au nombre de ce qui reste de ces constructions saccagées, un bâtiment qui semblait flambant neuf, à un niveau, avec ses couleurs fuchsia – il n'avait jamais servi – n'est plus que l'ombre de lui-même. Assises devant ces ruines, des femmes ou plutôt des enseignantes. Partagées entre l'envie de laisser éclater leur colère pour exprimer leur indignation et celle d'éviter de faire des déclarations susceptibles d'être mal interprétées devant cette presse dont elles ne connaissent pas

les (vraies) intentions. "Il n'y a qu'au Gabon qu'on détruit une école, qui plus est en pleine année scolaire sans être inquiété par quiconque", commente malgré tout l'une d'entre elles, fatiguée de s'entendre recommander de garder le silence par ses collègues. Il ne reste debout, et en l'état, que la résidence de la directrice de l'établissement. Le reste est un immense champ de ruines.

Du récit d'un témoin oculaire, on apprend que le 30 décembre 2020 au matin, une escouade de policiers a investi les lieux. "J'ai dit à la directrice, on dirait que c'est pour nous qu'ils sont là. Des policiers et des jeunes garçons sont entrés. Ils ont fermé et dit que personne n'entre, personne ne sort. Nous intimant l'ordre d'ouvrir les salles de classe en précisant : si vous résistez on vous embarque, on a un ordre de destruction et on est venu pour détruire. Ils avaient des armes, les enfants ont même pris peur. Ils sont venus avec une sorte de burin géant... ils ont aussitôt commencé à tout casser. La directrice a alors entrepris de passer quelques coups de fil. Le temps que le maire du 5e, Chadi Moukarim, arrive, ils avaient déjà commencé à tout casser. D'ail-

leurs, l'arrivée du maire n'a rien changé. Ils ont poursuivi leur basse besogne après l'avoir molesté et menotté comme un brigand, allant jusqu'à l'obliger à assister à la destruction de l'école. Le temps que du renfort ne vienne, le mal était fait". Voilà pour le condensé de ce qui s'est passé. Le reste des dégâts est visible sur le site : des centaines de millions d'investissements envolés, les documents et dossiers des enfants, le matériel didactique détruit aux yeux et à la barbe de tous. Mais comment en est-on arrivé là ?

Une décision de la Cour de cassation datant du 18 novembre 2020 et en notre possession, déchiroit la mairie de Libreville de son pourvoi en cassation formé contre l'arrêt rendu entre lui et une certaine Tripodi Augustine, le 4 février 2019. Motif de cette déchéance : la mairie de Libreville n'a pas déposé de mémoires ampliatifs. Rien que ça ! Mais est-ce si simple ?

À la mairie de Libreville, le dossier est très sensible. Mais des langues vont se délier pour livrer quelques bribes d'information, tout ceci n'étant que l'aboutissement d'une très longue procédure. Tout commence, apprend-on, en 1968, date à laquelle Dame Tripodi, dont la succession a commandité la destruction du centre préscolaire, a obtenu un décret provisoire sur le site querrellé. Il lui avait été donné condition en ce temps-là de mettre en valeur le terrain au bout de 2 ans. Elle n'en a rien fait. En 1979,



Photo : L.R.A.

Comme s'il avait été dévasté par un ouragan, il ne reste de ce bâtiment

l'espace devenu vacant va être mis en valeur, cette fois par la mairie, avec la construction d'un centre préscolaire. Et puis la vie a suivi son cours sans que jamais l'Hôtel de Ville ne pense à sécuriser son bien.

Contre toute attente, Dame Tripodi réapparaîtra en 2013 et notifiera à la mairie être en train d'engager une procédure en vue de l'obtention d'un titre foncier sur... "ses terres". Si la mairie est informée de cette procédure, elle ne bougera pas. Pendant ce temps, la dame monte son dossier qui suit son cours jusqu'à l'obtention d'un titre foncier, en 2017. C'est à ce moment-là que les services de la mairie se mettent... enfin en branle. Car, si on ne peut contester un titre foncier, celui de Dame Tripodi a été acquis sur la base des investissements de la mairie. Il est donc bien entaché de fraude. Laquelle est clairement constituée. S'engage alors une bataille judiciaire dont l'issue est

connue.

Des questions viennent toutefois à l'esprit : comment un décret provisoire de 68 a-t-il pu obtenir un titre foncier 50 ans après sur la base d'investissements d'une mairie ? Comment l'administration en charge de l'attribution des titres fonciers a-t-elle pu confondre une école publique et des investissements privés ? Et la mairie, pourquoi a-t-elle fait preuve de laxisme au point de n'avoir rien entrepris pour l'acquisition dans les formes légales de cette parcelle ? À moins que les gros sous dont on parle abondamment dans cette affaire aient été de nature à rendre certains lents à l'action ?

Quoi qu'il en soit, l'école n'est plus et telle est la nouvelle histoire. Va-t-on en rester là ? Que va-t-il se passer pour les dizaines d'enfants scolarisés ici ? Ce sont là d'autres questions qui méritent des réponses urgentes de la part des pouvoirs publics.

magazine.union@sonapresse.com



Centre scolaire que ces murs brisés.

La mairie de Libreville victime de son laxisme ?



Photo: L.R.A.

L.R.A.
Libreville/Gabon

CHADI Moukarim, maire du 5e arrondissement de Libreville est entièrement remis de ses émotions du 30 décembre. Lui qui a été malmené et menotté parce qu'il avait tenté de s'interposer pour éviter la destruction du Centre préscolaire de sa circonscription administrative. C'est lui qui nous informe de ce qu'il y a eu d'autres vaines tentatives de démolition du centre préscolaire de Lalala, dont une nocturne. "J'ai à chaque

fois réussi à empêcher qu'ils aillent au bout de leur volonté de détruire l'école". Sauf que la tentative du 30 décembre aura hélas été la bonne. Pourtant il y avait des moyens de droit pour ne pas en arriver là. Une déclaration d'utilité publique du site, une négociation avec la supposée propriétaire. Mais la voie judiciaire a été privilégiée, avec le résultat que l'on connaît.

Alors, faut-il croire que la mairie, sûre de son bon droit, convaincue de ce qu'une école pèsera de tout son poids dans l'exécution d'une décision de

justice, a dormi sur ces deux oreilles ? Pis, pousser la négligence jusqu'à ne pas être en mesure de produire des mémoires pour tenter de faire pencher la balance de la justice en sa faveur alors qu'elle avait déjà obtenu de pouvoir attaquer un titre foncier, tout cela est bien curieux.

De même, cette incapacité pour l'État, propriétaire de toutes les terres vacantes et sans maîtres, de sécuriser ses propres biens est tout aussi aberrante. Comment peut-on être l'État avec sa toute-puissance et arriver à se faire spolie ?

Garantir la scolarité des apprenants

L.R.A.
Libreville/Gabon

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, au lendemain de la destruction du Centre préscolaire de Lalala, qu'il garantira la scolarité des 164 enfants de 2 à 5 ans qu'accueillait ledit Centre. Ils ont ainsi été réorientés. Les 4 et 5 ans à l'école publique de Lalala 1, tandis que les 3 ans sont à l'école publique de Glass. Pour les 2 ans, un communiqué ultérieur informera du sort qui leur sera réservé... Les enfants ne paieront plus rien. Soit ! Ensuite, silence de cathédrale, mis à part un communiqué des Forces de police nationale

qui apportait des précisions quant à ce que la toile avait qualifié de bavures policières sur la personne du maire Chadi Moukarim.

Aucune autre autorité ou association de parents d'élèves ne s'est insurgée, ni indignée de ce qui arrivait à ces tout-petits. Surtout quand on sait qu'au tout début de cette

Toujours est-il que lundi, lors de notre passage dans ce qui reste du centre préscolaire de Lalala, les maîtresses en nombre dans la cour, désormais au chômage, renseignaient les nombreux parents qui venaient s'enquérir de la situation.

année scolaire, il s'est posé un gros souci de salles de classe, et que la situation sanitaire liée au Covid-19 ne milite nullement pour une surcharge des effectifs dans lesdites salles.

Toujours est-il que lundi, lors de notre passage dans ce qui reste du centre préscolaire de Lalala, les maîtresses en nombre dans la cour, désormais au chômage, renseignaient les nombreux parents qui venaient s'enquérir de la situation.

Reste à espérer que l'on ne soit point parti dans du définitivement provisoire car, il faut impérativement trancher dans cette affaire, pour rétablir qui de droit dans son droit.



Photo: L.R.A.